

Image not found or type unknown



Urbanisme : modification zonage

Par **JAVAVI**, le **12/10/2016** à **11:41**

Bonjour,

Lors de l'adoption du PLU certaines parcelles sont mentionnées en terres constructibles (UC)
Lors de la 1ère modification du PLU ces mêmes parcelles apparaissent en terres agricoles (A)
sur les plans de l'enquête publique.

Après acceptation de la 1ère modification par délibération du conseil municipal ces parcelles
sont à nouveau en UC et non plus en A.

Est-ce normal ? Le conseil municipal peut-il modifier le zonage proposé à l'enquête publique
sans qu'il y ai eu aucunes remarques à ce sujet sur le rapport et conclusions du Commissaire
Enquêteur? Merci de votre réponse.